

Conseil communal du 23 décembre 2021

Question orale de Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale, concernant les effectifs du personnel du service de la Propreté

Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale – Groupe PTB : La propreté publique à Bruxelles, et plus particulièrement dans notre commune, est un gros problème. Beaucoup trop de rues, de pieds d'arbre ou de places sont jonchés de sacs-poubelle ou de déchets, sans parler des conséquences de l'absence de toilettes publiques... Pourtant, la propreté publique est fondamentale pour le bien-être des habitants et pour la cohésion de la société.

Nous avons récemment posé une question écrite pour connaître l'évolution du nombre d'agents actifs au sein du service communal de la propreté. Cependant, certains éléments de la réponse fournie par le Collège ne nous paraissent pas clairs.

Premièrement, on nous dit qu'entre 2018 et 2021, les effectifs auraient légèrement augmenté, passant de 67 à 72. Or il semble que ce soit plutôt le contraire puisque, selon les témoignages que nous avons reçus, le service comptait une centaine d'agents en 2018. Qu'en est-il réellement ?

Deuxièmement, vous affirmez que les chiffres sont moindres en 2021 qu'en 2018, alors que le tableau montre le contraire. Y aurait-il eu une faute de frappe ?

Troisièmement, pour expliquer cette évolution vous écrivez : « le chiffre de 2018 est un chiffre global d'un cadre théorique qui n'était pas complet. En effet, les candidats proposés par le CPAS pour les postes sous « article 60 » n'étaient pas assez nombreux. Par conséquent, le chiffre réel de 2018 était en réalité assez proche de celui d'aujourd'hui ». Nous ne comprenons pas cette explication. Combien le service comptait-il de personnes travaillant avec un contrat « article 60 » au cours de cette période ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Propreté publique – LB : Je pense que vous avez confondu deux choses. L'effectif global du service est en légère augmentation puisque, entre 2018 et 2021, il est passé de 67 à 72. Par contre, au cours de la même période, le nombre de travailleurs avec un contrat « article 60 », qui constituent 1/7^e de l'effectif global, a enregistré une légère baisse, passant de 12 à 10. Nous aurions aimé en engager davantage mais nous nous sommes heurtés à des difficultés de recrutement.

Toutefois, nous nous efforçons de pérenniser l'emploi des personnes engagées sous ce statut qui donnent satisfaction.

En revanche, j'ignore d'où viennent les témoignages auxquels vous faites allusion et ne peux donc me prononcer à ce sujet.

Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale – Groupe PTB : Votre réponse ne me satisfait pas du tout. Je ne fais aucune confusion puisque les chiffres fournis sont contradictoires.

Je sais, pour avoir eu des témoignages de membres du personnel, qu'en 2018, le service comptait un nombre d'agents plus important. Vos chiffres ne sont pas clairs. Dans votre réponse écrite, vous affirmez que les effectifs étaient moindres en 2021 qu'en 2018 alors que le tableau montre le contraire !

*

**

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant l'état d'abandon de l'immeuble de la Régie foncière au coin Verhaegen/Parc

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Notre groupe a déjà interpellé le Collège sur l'immeuble de la Régie foncière, situé au coin Verhaegen/Parc, qui se trouve depuis longtemps dans un état d'abandon. Nous savons que l'entreprise chargée de la rénovation du bâtiment a fait faillite mais, ensuite, les travaux avaient repris. Or, aujourd'hui, ils semblent à nouveau à l'arrêt.

Cet immeuble est badigeonné depuis des semaines, et ses vitres taguées à l'acide. C'est vrai aussi pour tous les murs longeant l'avenue du Parc.

Pourquoi ce chantier n'avance-t-il pas ? Quel est le planning des travaux ?

Le nettoyage du bâtiment, qui se trouve à un endroit clé de la commune, est-il prévu ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Propreté publique – LB : Après une longue procédure administrative, les travaux vont en fin reprendre. Nous avons d'abord dû désigner un entrepreneur. Les entreprises générales **XXXX** ont été chargées de la rénovation de cet immeuble et prévoient la fin du chantier en septembre prochain.

Les tags seront effacés et l'entrepreneur a été informé de nos exigences en matière de sécurité, en particulier pour le passage des piétons et la gestion des entraves sur la voie publique.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : C'est une bonne nouvelle. Dans la mesure où il s'agit d'un bâtiment de la Régie foncière, il est

impératif que la commune soit exemplaire et prenne rapidement les mesures qui s'imposent pour sauvegarder son patrimoine.

*
**

Mondelinge vraag van Mevrouw Melanie Verroken, gemeenteraadslid, betreffende het gebruik van het Engels aan bepaalde loketten van de gemeente

Mevrouw Melanie Verroken, gemeenteraadslid – MR : Mijn vraag betreft het gebruik van het Engels aan bepaalde loketten van de gemeente.

De gemeente Schaarbeek verwelkomt burgers voortaan ook in het Engels in het gemeentehuis. Naast Nederlands en Frans, dus de officiële talen van ons Brussels Gewest, kunnen Schaarbekenaars nu ook in het Engels in dialoog gaan met de ambtenaren van de diensten Bevolking en Burgerlijke Stand. Voor burgers die geen van deze drie talen beheersen, voorziet de gemeente voortaan in een tolk tijdens de afspraak. Daarvoor betaalt de burger een bijdrage van € 20.

In Sint-Gillis is er ook een groot aantal burgers die een ander taal spreken. Daarom vragen wij: Is het College ook van plan om gelijkaardige regels voor de loketten van de diensten bevolking en burgerlijke stand in te voeren? Indien ja, wanneer? Zullen er, indien nodig, opleidingen in het Engels voor het gemeentepersoneel van deze diensten zijn? Indien niet, waarom niet? Welke andere oplossingen voor taalproblemen aan de loketten worden er dan door onze gemeente voorzien?

Dhr. Charles Picqué, Burgemeester: Het ligt voor de hand dat de inwoners op een correcte manier ontvangen moeten worden. *[geluid onderbroken]* Als overheid zijn wij natuurlijk verplicht de taalwet te respecteren in onze opdrachten, en dus het Frans en het Nederlands te gebruiken. Jullie weten dat, en we moeten zorgen voor de correcte toepassing van het gebruik van de talen in bestuurszaken. Ik veronderstel van mevrouw Verroken dat niet zal betwisten. Het zou verbazend zijn mocht u dat betwisten.

Bovendien, en dat is mijn mening ook, is de kennis van een of twee landstalen trouwens een belangrijke troef om een job te vinden, zijn rechten te kennen en af te dwingen. Wij moeten dus het aanleren van de twee landstalen aanmoedigen. Ik ben een grote voorstander van de inspanningen die moeten geleverd worden door Franstaligen en Nederlandstaligen om de tweede taal aan te leren. Dit gezegd zijnde, en u hebt gelijk, wij moeten rekening houden met de meertaligheid van onze bevolking. De kennis van een andere taal door ons personeel blijft een troef natuurlijk. Dat spreekt vanzelf.

Wat het Engels betreft, heeft het College in juni van vorig jaar besloten cursussen Engels te organiseren voor een beperkt aantal ambtenaren en medewerkers. Door de

sanitaire omstandigheden kunnen nog geen opleidingen plaatsvinden. Dat is spijtig maar zo is het nu eenmaal, dit is te wijten aan omstandigheden die u kent. Wij hopen dat het mogelijk zal zijn voor het volgend trimester om deze opleidingen in te richten. Maar ik wil nog eens de nadruk leggen op het aanleren van de twee talen.

Als iemand in moeilijkheden zou zijn voor de loketten van de dienst burgerlijke stand, dan zijn er ambtenaren die beschikbaar zijn om hulp en steun te geven. Enkele dagen geleden bijvoorbeeld heeft een van onze ambtenaren een bespreking gehouden in het Engels omdat het duidelijk was dat deze persoon niet bekwaam was om in het Frans of in het Nederlands zijn situatie te verklaren [*geluid onderbroken*].

Maar het pragmatisme blijft dus de regel. Als het onontbeerlijk en noodzakelijk is kunnen wij natuurlijk de hulp van een tolk invoeren, maar dat blijft een uitzondering zou ik zeggen. Het gebeurt zelden dat een tolk noodzakelijk is.

Mevrouw Melanie Verroken, gemeenteraadslid – MR : Dank u wel mijnheer de burgemeester voor dit uitgebreide en voldoende gevende antwoord.

*
**

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant les chantiers prévus en 2022

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : En réponse à une question similaire que j'avais posée en janvier 2021, Mme Morenville nous a expliqué que la commune avait peu de marge de manoeuvre en matière de planning de chantiers puisque le calendrier est fixé par la Commission régionale de coordination des chantiers, qui réunit tous les opérateurs et tous les impétrants – Vivaqua, Sibelga, Proximus, la STIB, etc.

Néanmoins, j'aimerais savoir quels sont les grands chantiers prévus à Saint-Gilles en 2022 dont le Collège a connaissance ?

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Nous pouvons distinguer trois types de chantier : les chantiers d'impétrants, qui se déroulent essentiellement en sous-sol mais ont un impact en voirie ; les chantiers organisés par les services communaux, qui concernent en général des travaux d'asphaltage et, enfin, les travaux de réaménagement de l'espace public. C'est le cas en ce moment des chantiers en cours, dans le cadre du contrat de quartier Parvis-Morichar, à la place Marie Janson ou dans le parc Pierre Paulus.

Par ailleurs, il y a les chantiers liés à de grands projets de rénovation ou de construction. La rénovation du siège de la SNCB, avenue Fonsny, est le premier qui me vient à l'esprit.

Les travaux devraient commencer cette année, sous réserve d'un avis favorable de la Région.

D'autres gros chantiers pourraient encore arriver cette année ou au début de l'année prochaine selon la délivrance des permis d'urbanisme. La STIB, par exemple, prévoit des travaux à la rue Moris mais n'a pas encore introduit de permis. Je ne peux donc vous dire quand ils commenceront. Le projet de réaffectation du Brico revient aussi. Un permis a été introduit mais le projet n'est pas encore passé en commission de concertation.

Voici le calendrier des chantiers d'impétrants que nous a communiqué la commission de coordination régionale :

- Vivaqua effectue en ce moment des travaux au pertuis de la Senne à la rue de France. Ils devraient s'achever à la fin mars prochain ;

- Ce même opérateur gère un chantier d'assainissement des égouts à l'avenue Dupétioux, qui se terminera à la fin du mois de septembre 2022 ;

- Avenue Brugmann, l'assainissement des égouts se fera en plusieurs tranches. La première débutera durant l'été prochain.

- Entre février et fin avril 2022, Proximus prévoit également des travaux à l'avenue Brugmann pour installer la fibre optique ;

- Entre février et avril 2022, Bruxelles Mobilité réalisera des travaux entre la chaussée de Waterloo et la rue Vanderkindere pour installer des coussins berlinois près des arrêts de la STIB ;

- Entre juin et septembre 2022, Sibelga travaillera sur les installations à haute tension rue de France ;

- En mars devrait commencer un chantier Vivaqua place Bara toujours pour le pertuis de la Senne ;

- Enfin, il y a évidemment le gros chantier du métro 3 qui, en théorie, devrait s'achever en 2025.

Les prochains chantiers communaux d'asphaltage auront lieu rue Vanderschrick, rue Bosquet, rue Dethy et un dernier bout de la rue de Savoie. Les travaux se dérouleront au printemps, probablement durant les vacances de Pâques ou juste après.

Voilà, pour les chantiers dont nous avons connaissance. Je vous transmettrai le tableau.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Merci pour cette réponse. Je suis tout à fait conscient que les plannings peuvent changer. Mais il me semble utile d'avoir en début d'année une idée des chantiers prévus sur le territoire communal.